



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE SAINT-GENEST

08 AVRIL 2021

L'an deux mil vingt et un, et le huit Avril, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Genest, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier PRIGENT, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Nombre de conseillers présents : 11

Mme BROSSIN Angélique, M. CHICOIS Didier, M. JAILLET Pierre, Mme LEMASSON Charlotte, Mme MOURIER Sandra, M. MOUTOT Michel, M. PRIGENT Didier, Mme RACOT Mireille, M. RAMILLON Jean, Mme THIERY Florence, M. VERNADAT Serge

Secrétaire de séance : Mme THIERY Florence

Date de convocation : 29 Mars 2021

Adoption du procès-verbal du conseil municipal du 26 Février 2021 à l'unanimité.

❖ **Compte de gestion et compte administratif 2020**

Les comptes de Gestion et Administratifs 2020 sont arrêtés ainsi :

Investissement

Dépenses	Prévu :	212 653,64 €
	Réalisé :	138 086,40 €
	Reste à réaliser :	0 €

Recettes	Prévu :	212 653,64 €
	Réalisé :	103 338,37 €
	Reste à réaliser :	73 203,09 €

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	398 338,38 €
	Réalisé :	264 650,61 €

Recettes	Prévu :	398 338,38 €
	Réalisé :	432 444,35 €

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement : -34 748,03 €

Fonctionnement : 167 793,74 €

Résultat global : 133 045,71 €

Les comptes de gestion et administratifs sont adoptés à l'unanimité.

❖ Affectation des résultats 2020

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2020, considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020, constatant que le compte administratif fait apparaître

- Un excédent de fonctionnement de : 12 323,42 €
- Un excédent reporté de : 155 470,32 €

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 167 793,74 €

- Un déficit d'investissement de : 34 748,03 €
- Un excédent des restes à réaliser de : 73 203,09 €

Soit un besoin de financement de : 38 455,06 €

Décide d'affecter, à l'unanimité, le résultat d'exploitation de l'exercice 2020 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2020 : EXCEDENT 167 793,74 €

Affectation complémentaire en réserve : 0 €

Résultat reporté au fonctionnement : 167 793,74 €

Résultat d'investissement reporté : DEFICIT 34 748,03 €

❖ Fixation du taux des taxes communales

M. le Maire informe que la commune ne percevra plus de taxe d'habitation à partir de 2021 hormis celle des résidences secondaires. Elle ne percevra plus que le produit de la Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) et la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB).

Le taux de TFPB du département, qui est de 22.87 %, sera ajouté à celui de la commune qui est actuellement de 15.48 %

Un coefficient multiplicateur permettra à la commune de percevoir à minima la taxe perçue en 2020. Il devrait être de 0.889927.

La commune a la possibilité de faire évoluer ce nouveau taux de 38.35 % de la taxe foncière sur les propriétés bâties et celui de la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

La fiscalité locale et les prestations des services sont les seuls leviers de la commune pour augmenter les ressources.

Pour l'année 2021, M. le Maire ne souhaite pas augmenter les taux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de maintenir le taux des taxes communales :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 38.35 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 25.63 %

❖ **Vote du Budget Primitif 2021**

Monsieur le Maire présente les nouvelles propositions du budget primitif de la commune pour l'année 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **VOTE** à l'unanimité, le budget primitif 2021 de la commune qui s'équilibre en recettes et dépenses comme suit :

INVESTISSEMENT :

DEPENSES	221 247,31 €
Dont RAR :	0 €
Total Budget	221 247,31 €

RECETTES	148 044,22 €
Dont RAR :	73 203,09 €
Total Budget	221 247,31 €

FONCTIONNEMENT :

DEPENSES	420 493,74 €
RECETTES	420 493,74 €

❖ **Demande Subvention pour un ralentisseur Rue de la Mairie**

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'installer un ralentisseur Rue de la Mairie afin d'assurer la sécurité des personnes.

Monsieur le Maire informe les élus qu'un dossier de demande de subvention peut être déposé à la Direction de l'Aménagement et infrastructures (amendes de police).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

APPROUVE le projet relatif à la mise en place d'un ralentisseur Rue de la Mairie.

SOLLICITE une aide auprès du service de l'Aménagement et infrastructures.

AUTORISE Monsieur le Maire à établir un dossier de demande de subventions à la Direction de l'Aménagement et infrastructures.

Questions Diverses :

- ❖ Demande de renseignements sur l'ajout d'un container à verre et à déchets verts auprès du Sictom
- ❖ Remerciement à Aurélie, la maitresse, pour son engagement pour accueillir les enfants des personnels prioritaires à l'école maternelle.
- ❖ La mairie a acquis un lecteur de puce afin d'identifier les animaux errants.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21H45.